

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 14

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux-mil vingt-deux le mercredi 26 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean GOETZ, Maire ; à la suite de la convocation adressée le 20 janvier 2022.

Etaient présents : Mme Angèle BERNERT, Mme Anne MARTIN, Adjointes au Maire ;

Mme Bernadette KUGEL, Mme Nadège LUTZ, Mme Sabrina MAURER, Mme Hélène TERTRAIN, M. Pascal COMTE, M. Laurent FREY, M. Benoît GERBER, M. Joseph GROSS, M. Christophe JOSEPH, M. Jean-Michel LORENTZ, M. Charles SOLLER, conseillers municipaux.

Ordre du jour

2022-01 Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2021

2022-02 Désignation d'un secrétaire de séance

2022-03 Comptes administratifs 2021

2022-04 Comptes de gestion 2021

2022-05 Affectation résultats 2021

2022-06 Sécurisation de la départementale D619, grand-rue : plan de financement et demande de subvention

2022-07 Cession parcelle n°27 section 03 : constat de désaffectation et déclassement du domaine public

2022-08 Droit de préemption urbain

2022-09 Affaires scolaires : réflexion avenir RPI

2022-10 Divers et communication

2022-01 Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2022-02 Désignation du Secrétaire de séance

Mme **Hélène TERTRAIN**, Conseillère Municipale en exercice, a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de la présente séance.

2022-03 Comptes administratifs 2021

2022-03-01 Compte administratif 2021- Budget commune

Monsieur le Maire soumet à l'examen des conseillers réunis, le compte administratif 2021 du budget communal, qui se traduit par les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	REALISE	REALISE
DEPENSES	251 157,32 €	355 678,21 €
RECETTES	202 505,03 €	424 350,21 €
REPORT N-1	21 477,84€	123 849,10 €
RESTES A REALISER DEPENSES	22 000,00 €	
RESULTAT CUMULE	- 49 174,45 €	192 521,11 €

Excédent global de clôture 143 346,65 €

Le Maire s'étant retiré de la séance, il est procédé au vote du compte administratif 2021 du budget communal, sous la présidence de Mme Angèle BERNERT, Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le compte administratif 2021 du budget communal ainsi présenté.

Monsieur le Maire reprend la séance.

2022-03-02 Compte administratif 2021- Budget annexe lotissement

Monsieur le Maire soumet à l'examen des conseillers réunis, le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement, qui se traduit par les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	REALISE	REALISE
DEPENSES	0 €	108102,85 €
RECETTES	108102,85 €	200 289,90 €
REPORT N-1	- 108102,85 €	190 335,86 €
RESULTATS	0,00€	282 522,91 €

Le Maire s'étant retiré de la séance, il est procédé au vote du compte administratif 2021 du budget annexe lotissement, sous la présidence de Mme Angèle BERNERT, Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement ainsi présenté.

Monsieur le Maire reprend la séance.

2022-04 Comptes de gestion 2021

N° 2022-04-01 Compte de gestion 2021 - Budget commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021, budget communal, arrêté par Madame Simone FISCHER, receveuse municipale, qui reprend les comptes de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte de Gestion 2021 budget communal, dressé par la receveuse municipale, qui n'appelle ni observation, ni réserve,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° 2022-04-02 Compte de gestion 2021 - Budget annexe lotissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021, budget annexe lotissement, arrêté par Madame Simone FISCHER, receveuse municipale, qui reprend les comptes de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le Compte de Gestion 2021, budget annexe lotissement, dressé par la receveuse municipale, qui n'appelle ni observation, ni réserve,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2022-05 Affectation résultats 2021

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget communal, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2021 : 192 521,10 €

- Affectation du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 49 174,45 €
- Report du solde d'excédent de fonctionnement (compte 002) : 143 346,65 €

2022-06 Sécurisation de la départementale D619, grand-rue : plan de financement et demande de subvention

Le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2022 pour les travaux de la sécurisation de la Grand rue.

Il présente les devis s'élevant à 49 327,10 € HT soit 59 192,52 € TTC, qui se décomposent ainsi :

EG SIGNALISATION	11 198,20 € HT	13 437,84 € TTC
ADAM TRAVAUX PUBLICS	38 128,90 € HT	45 754,68 € TTC

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet,
- -Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 des communes de moins de 2 000 habitants au taux de 70%,
- Approuve le plan de financement suivant :

<i>Dépenses travaux de sécurisation routière</i>	:	<i>49 327,10 € HT</i>
<i>Recettes Subvention DETR au taux de 70%</i>	:	<i>34 528,97 €</i>
<i>Reste à la charge de la commune</i>	:	<i>14 798,13 € HT</i>

- Approuve son inscription au budget 2022 en section d'investissement
- Autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

2022-07 Cession parcelle n°27 section 03 : constat de désaffectation et déclassement du domaine public

Monsieur le Maire expose qu'en vue de la cession de la parcelle cadastrée Section 3 N° 27 avec 0,15 are sise à SAINT JEAN SAVERNE, au prix de 200 €, il y a lieu de

- de constater la désaffectation de cette dernière
- et en conséquence de procéder à son déclassement du domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.
- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :
- constate la désaffectation de la parcelle Section 3 N° 27 avec 0,15 are
- et en conséquence de procéder à son déclassement du domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y relatifs.

2022-08 Droit de préemption urbain

Décision de désistement du droit de préemption, prise par le Maire, par délégation du conseil municipal :

Section 3	Parcelle n° 665/406	Obere Ocht	594 m ²
-----------	---------------------	------------	--------------------

2022-09 Affaires scolaires : réflexion sur l'avenir du RPI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments de contexte préalable à la démarche. Le RPI Saint-Michel observe depuis quelques années des effectifs à la baisse. Au regard de cette situation, l'administration de l'Education Nationale a déjà procédé à deux fermetures de classe depuis 6 ans. L'école de la commune d'Ottersthal compte cette année scolaire 64 élèves.

Aussi, devant cette situation, les élus des communes ont décidé de mettre en œuvre une réflexion commune sur le devenir des écoles avec l'étude de la mise en œuvre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal concernant les communes d'Eckartswiller, d'Ottersthal et de Saint Jean-Saverne.

Monsieur le Maire indique ensuite à l'assemblée les principales raisons conduisant à une approche commune :

- simplification de l'organisation du fonctionnement scolaire pour les élèves, les enseignants et les parents : (lieu unique, horaires communs,...)
- plus de classe ni d'enseignant isolés
- mutualisation des équipements : création d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) ou d'un RPC (regroupement pédagogique concentré) ou d'un SIVU (syndicat à vocation unique). Le groupe de travail doit étudier la solution la plus appropriée.
- rationalisation des dépenses de fonctionnement
- limitation des temps et du coût du transport scolaire,
- organisation d'un service périscolaire complet sur un site unique.

Un comité de pilotage chargé de l'étude de faisabilité pour mise en œuvre à l'horizon rentrée 2023/2024 est mis en place dès délibération des trois communes.

2022-10 Divers et communication

2022-10-01 Schéma Directeur pour les Installations de Recharge de Véhicule Electriques (SDIRVE) ».

Monsieur le maire expose : la Communauté de Communes du Pays de Saverne élabore actuellement un Schéma Directeur pour les Installations de Recharge de Véhicule Electriques (SDIRVE), ayant pour objectif d'identifier le besoin potentiel en Installations de bornes de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) sur le

territoire. Ce schéma offre une analyse des possibilités d'installation et permet de repérer les secteurs où l'utilisation des bornes serait optimale.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne a adressé un document de synthèse présentant les obligations en la matière sur l'ensemble du territoire ainsi qu'en détail pour chaque commune.

Le Conseil Municipal est appelé à définir les choix souhaités pour la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Préconise l'installation d'une borne dans la commune à une échéance la plus tardive possible
- Souhaiterait participer à un groupement de commande
- Solliciterait l'appui des services de la CCPS pour un accompagnement au montage des dossiers de subvention.

2022-10-02 Communauté de Communes du Pays de Saverne - Prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire ».

Dans sa séance du 9 décembre 2021 la communauté de communes a approuvé la prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire ».

La CCPS a engagé une étude relative à la compétence « jeunesse », sachant qu'elle n'exerce pas cette compétence à travers ses statuts, mais intervient toutefois dans le domaine de la jeunesse à travers l'offre ALSH qu'elle déploie sur le territoire et le soutien au RAJ dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Cette étude avait vocation d'apporter une aide à la décision quant à l'intervention de la CCPS dans le champ de la jeunesse et de clarifier son rôle à l'égard des autres acteurs ainsi que des Communes.

A l'issue d'un travail complet, comprenant phase de diagnostic et séances d'échange en atelier avec les différents acteurs portant des actions en faveur de la jeunesse, le bureau d'étude a formalisé 4 scénarios de positionnement de la CCPS.

Ces scénarios ont notamment été présentés en séance des « Commissions Réunies » le 10 novembre dernier. Les élus ont alors privilégié une prise de compétence qui confère à la CCPS un rôle limité de coordination et de mise en réseau des acteurs de la jeunesse présents sur le territoire. Une offre d'accompagnement sous diverses formes et en direction de divers publics jeunes a été identifiée. En revanche, l'articulation de cette offre selon les différents besoins et sa diffusion en direction des publics cibles est à améliorer, d'où l'importance d'une coordination qui pourrait être portée par la CCPS.

Cette coordination est par ailleurs retenue par le Contrat Territorial Globalisé et amenée à intervenir avec la CAF, contrat qui a identifié ce besoin et propose une participation financière au poste de coordination qui serait à créer.

Il est proposé de compléter les statuts de la CCPS par une compétence spécifique « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire ».

Cet intérêt communautaire laisse aux communes l'exercice de la compétence jeunesse mais permet de conclure des conventions d'objectifs avec les associations et partenaires divers, afin de mener des actions cohérentes et complémentaires entre les intervenants. Il renforce le partenariat avec la CAF et reconnaît la CCPS dans une vocation de référent dans la promotion de l'offre d'accompagnement de la jeunesse du territoire.

De ce fait il convient au conseil municipal de se prononcer sur cette prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire ».

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2021 décidant la prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire »,

Après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, la prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire » par la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

2022-10-03 Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)

Le maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

2022-10-04-Opération « Bouger pour des Valeurs »

Madame Angèle BERNERT adjointe au maire présente le projet « Bouger pour des Valeurs », organisé par les gendarmes, les sapeurs-pompiers du Bas-Rhin, qui se déroulera le dimanche 09 octobre 2022 sur le ban communal de Saint-Jean-Saverne.

L'esprit de cette manifestation est de se retrouver autour de la marche et du sport mais surtout autour de valeurs telles que : solidarité, entraide, citoyenneté, environnement.

La commune apportera son appui logistique pour l'organisation de cette manifestation.

2022-10-05-Projet « une naissance, un arbre »

Madame Anne Martin adjointe au maire, propose la constitution d'un groupe de travail pour le projet « une naissance, un arbre ». Ce groupe sera notamment en charge d'étudier les possibilités d'aménagement sur le terrain situé à l'arrière de l'abbatiale, qui a été retenu pour la plantation des arbres.

Mme Sabrina MAURER, Mme Angèle BERNERT, M. Pascal COMTE, M. Benoît GERBER, M. Joseph GROSS, M. Christophe JOSEPH, participeront à ce groupe.

Délibération certifiée exécutoire,

Compte tenu de sa transmission à la Préfecture de la Région Grand Est et de sa publication.

Le Maire,
Jean GOETZ